



ATHLÉTISME CANADA

CERTIFICAT DE MESURAGE D'UNE COURSE SUR ROUTE

Information concernant la course

Nom du parcours	4e rue Est		
Numéro du certificat	QC-2016-064-BDC	Distance	300 m
		Date de la course	
Ville	Amos	Province	Québec
Personne-ressource pour la course		Courriel de la personne-ressource	

Information concernant le parcours

Élévation du départ		Élévation de l'arrivée	
Différence d'élévation	0 m/km	Pourcentage de séparation	100

Information concernant le mesureur

Nom du mesureur	Louis-Philippe Garnier, Vincent Lévesque-Richard & Sylvain Laprise		
Date du mesurage	May 5/2016	Date d'expiration	

Avis officiel

Selon l'examen des données fournies par le mesureur nommé ci-dessus, le parcours décrit ci-dessus et sur la carte jointe est certifié par la présente comme ayant un mesurage raisonnablement précis, conformément aux normes du **Road Running Technical Council**, reconnues par Athlétisme Canada. Si des modifications sont apportées au parcours, la certification devient caduque et le parcours doit être certifié de nouveau.

Validation du parcours

Lorsqu'un **record national ouvert** est établi sur ce parcours, ou à la discrétion d'**Athlétisme Canada**, un nouveau mesurage de validation peut être exigé et effectué par un mesureur qualifié. Si le nouveau mesurage démontre que le parcours est trop court, alors le record en attente d'homologation sera rejeté, et la certification du parcours est annulée.

Certifié au niveau national par

Signature du certificateur

June 28.2016

Date

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ce certificat, veuillez adresser vos questions à coursemeasurement@athletics.ca





395

B
C

A

#320 4^e RUE EST

⊙ CLOU MAG
63 CM DU TROTTOIR
A- 3m58 POTEAU HYDRO JEEJ79
B- 9m49 PUISARD

12e Av E



Casse-Croûte du Viaduc Enr



▶ PARCOURS ÉTALON
300m 4^e RUE EST, AMOS

13e Av E

Athletics Canada Certified
QC-2016-064-BDC

395

D

⊙

#192 4^e RUE EST

⊙ CLOU MAG
63 CM DU TROTTOIR
C- 22m58 PUISARD
D- 12m25 POTEAU HYDRO Q A7Y4Z

14e Av E

C
O

Rue Gravel